

FICHE INDICATEUR

48 - Coût cumulé des sinistres inondation

FAMILLE : A - État des risques d'inondation

Définition

Coût cumulé des sinistres inondation par commune sur la période 1995-2016 (par classes de coût, en euros). Il s'agit des coûts indemnisés par les assureurs au titre du régime des Catastrophes Naturelles pour le péril inondation au sens large (inondation et coulée de boue, inondation par remontée de nappes et inondation par submersion marine), agrégés sur la période 1995-2016. Ces coûts ne concernent que les biens assurés autres que les véhicules terrestres à moteur et ils sont nets de toute franchise.

Sources et fournisseur de données

Fournisseur des données : Observatoire national des risques naturels (ONRN)

Source des données : ONRN (2020)

Méthodologie de production

Cet indicateur est directement issu de l'observatoire national des risques naturels (ONRN).

L'ONRN décrit la méthode suivante : Les données sinistres qui servent à la production de cet indicateur sont collectées par la Caisse centrale de réassurance (CCR) auprès de ses cédantes sous des formats détaillés sinistre par sinistre ou agrégés au niveau communal. Une fois collectées, ces données sont prétraitées et intégrées dans les bases de données de CCR.

Après intégration dans les bases de données de CCR, les sinistres sont rattachés aux périls associés en croisant les informations sur les sinistres (localisation, date de survenance et péril) avec la base de données CCR des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Seuls les sinistres rattachés à un arrêté de catastrophe naturelle sont exploités.

Pour chaque cédante et chaque exercice de survenance des sinistres, un test de comparaison entre le coût agrégé des sinistres collectés et la sinistralité comptable est effectué. La base de données CCR ainsi constituée est de plus en plus représentative de l'ensemble du marché de l'assurance (en moyenne 50%) selon l'ancienneté des exercices.

Les données retenues suite à ce test sont extrapolées pour obtenir une répartition par périls de la sinistralité pour l'ensemble du marché de l'assurance. Avant d'être agrégés, afin de tenir compte de l'inflation et de l'évolution de la matière assurée les montants de sinistres sont actualisés en euros sur la base de l'évolution des primes acquises Catastrophes Naturelles.

Recommandation et limites d'utilisation:

L'ONRN décrit les limites suivantes :

Malgré la part de marché significative prise en compte dans la base de données CCR, cet indicateur est estimé en fonction de l'échantillon des données disponibles à la date de sa production et ne reflète donc pas l'exacte réalité de la sinistralité.

L'extrapolation nécessaire pour disposer d'une vision de la sinistralité pour l'ensemble du marché ajoute une incertitude à cet indicateur, d'où la fourniture sous forme de classes.

Les informations de sinistralité donnent une indication de l'ampleur des dommages subis par une commune sur la période 1995-2016, dès lors elles sont très fortement liées au nombre de risques assurés sur une commune. Une commune peut avoir subi des dommages importants en montants, même si les événements survenus étaient de faible intensité. Cet indicateur doit être complété par d'autres, tels que le ratio sinistres à primes ou les fréquences de sinistres.

Cet indicateur est uniquement renseigné à l'échelle communale. L'échelle pertinente de lecture, d'interprétation et d'utilisation de cet indicateur est l'échelle nationale.

Méthode de visualisation

Cartographie dynamique

Fréquence de mise à jour

non connue

Emprise géographique pour laquelle la donnée est renseignée

Bassins versants + TRI Perpignan - St-Cyprien

Lien vers le catalogue : www.otri.fr/catalogue-donnees/